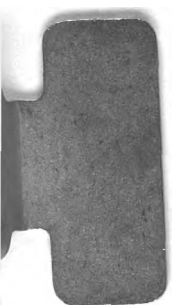




373 831



378831

SÉJOUR
DE
CAGLIOSTRO A LYON,
DE 1784 A 1785.

SÉJOUR

DE CAGLIOSTRO A LYON,



DE 1784 A 1785.

Il existe encore parmi nous quelques personnes qui se souviennent du séjour que fit dans notre ville un des plus adroits jongleurs du 18^e siècle, Joseph Balsamo, plus connu sous le nom de comte de Cagliostro ; mais comme il s'est écoulé plus de quarante-sept ans depuis l'apparition de ce singulier personnage à Lyon, je n'ai pu avoir que des notions fort vagues sur les différentes circonstances de cette apparition, et j'en ai cherché vainement des traces dans ceux des journaux du temps, que j'ai été à même de consulter. L'auteur italien de la vie de ce fameux aventurier, traduite en français par un anonyme, Paris, 1791, in-8°, a consacré une douzaine de pages au récit du séjour de Cagliostro dans nos murs, mais sans en fixer l'époque d'une manière bien précise ; il m'a donc fallu procéder à une espèce d'enquête pour la déterminer, et il résulte des renseignements que j'ai recueillis, que le comte de Cagliostro et sa femme séjournèrent à Lyon une partie de l'hiver de 1784 à 1785, et qu'ils logèrent à l'hôtel du Parc. Un de nos plus savans académiciens, plus qu'octogénaire, et dont l'âge n'a point altéré la mémoire, s'est rappelé une circonstance qui ne laisse plus de doute à cet égard. Un riche propriétaire, M. J.-B. Delorme, surnommé l'Américain, était atteint d'une maladie incurable ; son médecin, le docteur de Labruyère, désespérant de le sauver, engagea sa famille à faire une dernière tentative en recourant au comte de Cagliostro, qui faisait, dit-on, des cures miraculeuses. Grâce à quelques poudres secrètes, l'empirique parvint à procurer une espèce de convalescence à M. Delorme qui mourut pourtant (le 7 février 1785) peu de jours après le départ du nouvel Apollonius pour la capitale.

Une seconde circonstance, qui fit grand bruit et qui m'a été confirmée par plusieurs contemporains, vient se joindre à la précédente pour lever tous les doutes qui pourraient rester sur l'époque du séjour de Cagliostro dans notre cité : c'est la scène de fantasmagorie dont parle l'auteur italien, et qui fut exécutée par Cagliostro dans la loge de la *Sagesse Triomphante*, située aux Brotteaux. L'habile magicien fit apparaître aux yeux des Lyonnais ébahis l'ombre d'un illustre magistrat, M. Prost de Royer, qui était mort tout récemment (le 21 septembre 1784), emportant avec lui les regrets de ses compatriotes.

Si je m'étais livré plus tôt à ces recherches, j'aurais bien certainement recueilli des détails qui pourraient être fort piquans, de la bouche même de ceux qui suivirent avec enthousiasme le char de l'aventurier. Je tiens de l'un d'eux que, se trouvant avec lui dans la cha-

pelle du Confalon, Cagliostro, après avoir fixé attentivement le superbe Christ que l'on voit maintenant au Musée et qui faisait le principal ornement de cette chapelle, s'écria d'un ton d'inspiré : « C'est « bien lui, ressemblance parfaite ! Je lui avais bien prédit qu'il finirait ses jours sur un gibet. » Une autre fois on demandait à son domestique depuis quand il était au service du comte : « Je le sers, » répondit-il, aux noces de Cana. »

Des sommes énormes furent dépensées dans toutes les loges pendant le séjour de Cagliostro à Lyon ; les fêtes les plus brillantes lui furent données ; on fit à sa femme de riches cadeaux en étoffes de soie ; mais l'affaire du *collier*, qui éclata peu de mois après leur départ de Lyon, ne tarda pas à dissiper les illusions de nos concitoyens. Plusieurs de ceux qui avaient souscrit à la construction du superbe temple inauguré par Cagliostro, voulurent se soustraire au paiement de leur quote-part de la dépense, et furent traduits devant les tribunaux. Je pourrais décliner les noms de quelques-unes des dupes de cet insigne fripon ; mais je me bornerai à en signaler une seule, Marc-Antoine Retaux de la Villette, fils du directeur-général des octrois de la ville de Lyon, lequel fut condamné par l'arrêt du parlement de Paris du 31 mai 1786, comme complice de Mad. de la Motte, au bannissement à perpétuité.

Je vais maintenant laisser parler l'auteur italien ou plutôt son traducteur :

1. er passage, pag. 54-55.

« De Bordeaux, Cagliostro se transporta à Lyon. La fondation de la Loge-mère de son rit égyptien, faite dans cette ville, fut le grand ouvrage dont il fut occupé pendant trois mois qu'il y passa. Sous prétexte de communiquer à ses sectateurs quelques secrets chimiques, il leur demanda en partant quatre ou cinq cents louis. Ces secrets consistaient à fabriquer les célèbres poudres rafraîchissantes, à transformer les métaux et à faire de l'or. Quelques expériences sur le mercure furent la seule preuve qu'il leur donna de sa science dans cette dernière partie. Enfin, quand ils se mirent à l'ouvrage, ils restèrent trompés. Pour se soustraire aux reproches que devaient lui attirer ces événemens fâcheux, il donnait tantôt un prétexte, tantôt un autre. Le plus souvent il avait coutume de dire à ses fils en maçonnerie que, si ses promesses n'avaient pas l'effet qu'ils auraient eu droit d'en attendre, ils devaient en accuser ou leurs péchés, ou leurs murmures, ou leur incrédulité à sa personne et à ses *gestes* sublimes. Enivrés, comme étaient ces malheureux, de la magie de son système maçonnique, ils recevaient, avec le respect qu'ils auraient eu pour des oracles, les reproches de ce grand-maître, et se confirmaient de plus en plus dans leur aveuglement. »

2. e passage, pag. 137.

Etant passé de Bordeaux à Lyon, Cagliostro voulut visiter une des loges de la Haute-Observance, dans laquelle il fut reçu avec tous les honneurs ; sous la voûte d'acier : il monta sur le trône du vénérable, et ayant invoqué l'assistance divine, il prononça un long discours sur l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et le respect dû

aux souverains ; il toucha le cœur de quelques individus qui montrèrent le désir de connaître à fond son rit ; il voulut les satisfaire ; et , dans cette vue , il leur enjoignit de préparer la loge selon son système , de choisir douze maîtres , et d'avoir une jeune fille innocente. Tout fut prêt pour le lendemain , et il tint l'assemblée. Il commença par un discours , dans lequel il leur démontra que tout homme doit être apôtre de Dieu , prêcher le bien , conseiller de fuir le mal ; et que comme les apôtres avaient toujours pratiqué cette maxime , de même étant douze comme eux , ils devaient tenir la même conduite , en promettant avec serment de se conformer à tout ce qu'il leur imposerait.

Il leur fit faire alors le serment prescrit par son système. « Ensuite je leur prédis (ce sont ses propres paroles) que de même que parmi les douze apôtres il y en avait eu un qui trahit Jésus-Christ , il s'en trouverait un aussi qui trahirait la société ; ils déclarèrent que cela ne pouvait pas arriver ; mais je leur répétai deux fois la même prédiction , ajoutant que ce traître serait puni de la main de Dieu. » Il passa ensuite aux travaux de la pupille (1) qui s'exécutèrent tant avec la caraffe que derrière le paravent , effet toujours nouveau de l'assistance que Dieu lui prêtait , assistance dont il voulut encore paraître ne pas douter , même dans ses interrogatoires ; car il offrit à ses juges . s'ils voulaient , dans le moment , lui faire amener cinquante jeunes filles , de leur montrer le pouvoir qu'il avait en tout temps pour de telles opérations. L'heureuse réussite des travaux étourdit les Lyonnais , et leur surprise augmenta encore lorsque le lendemain ils virent désertier un des membres de la société. « Cet homme , continue Cagliostro , fut bientôt puni par la main de Dieu ; car , quelques mois après , on lui vola tout ce qu'il possédait , et de riche qu'il était , il devint misérable. » Les autres prièrent Cagliostro de fonder dans cette ville une loge-mère , du rit égyptien ; il y consentit ; la loge coûta beaucoup , et fut construite avec une grande magnificence : on y voit des ateliers et des pièces séparées pour l'exercice des trois grades , d'apprenti , de compagnon et de maître. « J'instituai donc (c'est lui qui parle) et je fondai dans ce lieu une loge du rit égyptien , sous le nom de loge-mère ; elle fut appelée ainsi parce qu'elle devait avoir la primauté sur toutes les autres loges dont elle devait être la mère et la maîtresse. » Et comme les loges-mères de la maçonnerie ordinaire ont coutume de prendre la dénomination de quelque vertu principale , on donna à celle-ci le titre de *Sagesse Triomphante*.

La fondation de cette loge fut faite par lui avec toutes les cérémonies qu'il a détaillées dans son livre. « Je leur laissai l'original de ce livre , ajoute-t-il , avec mon sceau au commencement et à la fin ; ce sceau représente un serpent percé d'une flèche. » Il tint successivement plusieurs assemblées dans ce lieu , et y fit des discours merveilleux sur le rit égyptien , sur la divinité , les mystères de la foi , la sainte

(1) *Pupille* ou *colombe* , c'est-à-dire , un enfant dans l'état d'innocence. *Biog. univ.* , art. *Cagliostro*.

écriture, enfin sur différentes matières, toutes morales et sublimes. Comme fondateur et instituteur de la loge, il fut reconnu pour *grand-maitre*, ce qui dans la maçonnerie ordinaire s'appelle *grand-orient*; et comme tel, il créa deux vénérables qui, dans son absence, présidèrent la loge et y firent les travaux avec les pupilles; pour cet effet, il leur communiqua son pouvoir, sans lequel ils n'auraient pu réussir; il leur donna le modèle de la patente qu'il fit graver, et dont il tira beaucoup d'exemplaires. Ils furent distribués aux agrégés, et signés, non-seulement des deux vénérables et du grand secrétaire, mais aussi de lui-même, et il y apposa son chiffre. « Ils m'en avaient prié, dit-il, pour avoir l'honneur de posséder la patente scellée du chiffre de leur fondateur. »

Il reçut d'eux ensuite, pour lui et pour sa femme, des tabliers et autres symboles de la maçonnerie, tous richement brodés et ornés d'argent, d'or et de pierres. Enfin la consécration de la loge se célébra avec la même solennité que celle d'une église; mais alors Cagliostro était déjà parti: cependant il envoya du lieu où il se trouvait, deux députés pour présider à sa place, et donner toutes les instructions nécessaires pour cette cérémonie. Nous n'en avons pas le détail; et lui-même a prétendu qu'il se souvenait uniquement que parmi les cérémonies prescrites était une prière continue de quarante-huit heures; que deux de ses *frères* (c'est ainsi qu'il avait coutume d'appeler, et qu'il a encore appelé, dans ses interrogatoires, les disciples de son rit) devaient prononcer en se relevant alternativement.

La formule de la patente dont nous avons déjà parlé, et qui constate la fondation de la loge, est conçue en ces termes :

Gloire, union, sagesse,
Bienfaisance, prospérité.

« Nous grand-cophte, fondateur et grand-maitre de la haute maçonnerie égyptienne dans toutes les parties orientales et occidentales du globe, faisons savoir à tous ceux qui verront ces présentes, que dans le séjour que nous avons fait à Lyon, beaucoup de membres de cet *orient*, suivant le rit ordinaire, et qui porte le titre de *sagesse*, nous ayant manifesté l'ardent désir qu'ils avaient de se soumettre à notre gouvernement, et de recevoir de nous les lumières et le pouvoir nécessaires pour connaître et propager la maçonnerie dans sa vraie forme et dans sa primitive pureté, nous nous sommes rendus à leurs vœux, persuadés qu'en leur donnant des signes de notre bienveillance, nous aurons la douce satisfaction d'avoir travaillé pour la gloire de l'Eternel et pour le bien de l'humanité.

« Par ces motifs, après avoir suffisamment établi et vérifié, auprès du vénérable et de beaucoup de membres de ladite loge, le pouvoir et l'autorité que nous avons à cet effet, avec le secours de ces mêmes frères nous fondons et créons à perpétuité, à l'orient de Lyon, la présente loge égyptienne, et nous la constituons loge-mère par tout l'orient et l'occident, lui attribuant pour toujours le titre distinctif

de SAGESSE TRIOMPHANTE, et nommant pour ses officiers perpétuels et inamovibles :

- « N. Vénérable, et
- « N. Pour son substitut.
- « N. Orateur, et
- « N. Pour son substitut.
- « N. Garde-des-sceaux ; archiviste et trésorier, et
- « N. Pour son substitut.
- « N. Grand inspecteur et maître des cérémonies, et
- « N. Pour son substitut.

« Nous accordons, une fois pour toutes, à ces officiers, le droit et le pouvoir de tenir loge égyptienne avec les frères soumis à leur direction, de faire toutes les réceptions d'apprentis, de compagnons et maîtres-maçons égyptiens, d'expédier les attestations, de tenir des relations et des correspondances avec tous les maçons de notre rit, et avec les loges dont ceux-ci sont membres, en quelque lieu de la terre qu'elles soient situées, et d'adopter, après l'examen et avec les formalités prescrites par nous, les loges du rit ordinaire, qui désireront d'embrasser notre institution : en un mot, d'exercer généralement tous les droits qui peuvent appartenir et appartiennent à une loge égyptienne juste et parfaite, qui a le titre, les prérogatives et l'autorité de maîtresse-loge.

« Nous ordonnons au vénérable, aux maîtres, aux officiers et aux membres de la loge, d'avoir un soin continu et une attention scrupuleuse pour les travaux de la loge, afin que les réceptions, et généralement toutes les autres fonctions, se fassent conformément aux règles et aux statuts que nous avons expédiés séparément, et munis de notre signature et du sceau de nos armes.

« Nous ordonnons encore à chacun de nos frères de marcher constamment dans le chemin étroit de la vertu, et de montrer par la régularité de sa conduite qu'il aime et connaît les préceptes et le but de notre ordre.

« Pour donner de l'authenticité aux présentes, nous les avons signées de notre main, et y avons appliqué le grand sceau que nous avons accordé à cette loge-mère, de même que notre sceau maçonnique et notre cachet profane.»

« Donné à l'Orient de Lyon. »

On a saisi chez lui plusieurs exemplaires de cette patente, mais en blanc ; on a trouvé seulement parmi eux une belle estampe qui représente une espèce de corneille : les emblèmes qu'on y voit sont le septangle, le triangle, la truelle, le compas, l'équerre, le marteau, les têtes de mort, la pierre cubique, la pierre brute, la pierre triangulaire, les ponts de planches, l'échelle de Jacob, le phénix, le globe, le temps, et d'autres encore, avec des phrases que l'on trouve éparses çà et là, telles que : *Lucem meruere labore ; odi profanum vulgus et arceo ; petite et accipietis ; quærite et invenietis ; pulsate et aperietur vobis ; in constanti labore spes ; aut vincere aut mori*. Tout cela prouve qu'il s'est conformé aux emblèmes et aux devises de la

maçonnerie ordinaire. Entre autres particularités, il ne faut point oublier une croix, sur la bande de laquelle étaient ces trois lettres, L. P. D. Ce Cagliostro si fameux dans la maçonnerie, qui fit cette patente, qui a su donner un compte exact des plus petites choses qui y sont désignées, a affirmé constamment qu'il ignorait ce que signifiaient ces lettres. On sait d'autre part qu'elles veulent dire, *lilium pedibus destrue* (foulez aux pieds les lis). » (1).

Telssont les détails que nous a donnés l'auteur italien sur le séjour de Cagliostro dans notre ville. Le même biographe nous apprend encore, pag. 165 de son livre, qu'un voyageur, arrivé à Rome dans le cours du procès fait à Cagliostro, assura qu'il avait vu de ses yeux le magnifique temple érigé à Lyon pour la maçonnerie égyptienne, et qu'on y avait placé au milieu le buste de Cagliostro. Ce temple, qui fut détruit vers le commencement de notre première révolution, était à droite de l'allée des Broteaux un peu au-dessus de la place du Bassin.

Il est à présumer que le membre de la société, dont parle Cagliostro et qui déserta le lendemain de la scène de la *pupille*, est M. Fin guerlin ; dans les magasins duquel le fameux Thévenet vola, en moins de deux heures, pendant la nuit du 30 décembre 1785, une somme de 408,653 livres en or et en argent (2). Ne serait-ce point à l'inspiration de Cagliostro que ce vol aurait été commis, et Thévenet n'aurait-il point été un de ses nombreux compères?... Mais je m'arrête ; je n'ai voulu parler que d'un escroc dont le nom appartient à l'histoire ; quant à l'autre, s'il doit figurer quelque part, ce ne sera peut-être que dans les Mémoires de quelque nouveau Vidocq. A. P.

(1) *Foulez aux pieds les lis*. Voyez un opuscule devenu fort rare, composé par M. Cadet-Gassicourt, et intitulé: *Le Tombeau de Jacques Molai*, etc. Paris, an IV, in-8, de 34 pag. Si on en croit l'auteur, quatre loges de francs-maçons créées par le grand-maître, s'organisèrent après le supplice de Jacques Molai, et tous ceux qui y étaient admis prêtaient serment « d'exterminer tous les rois et la race des Bourbons, de détruire la puissance du pape, de prêcher la liberté des peuples, et de fonder une république universelle. »

(2) Voyez le *Journal de Lyon* du 4 janvier 1786 (Lyon, A. de La Roche, in-8), et les *Mémoires secrets* de Bachaumont, au 10 avril 1786.



